

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 19 MAI 2021

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du Vendredi 13 Mai 2022, s'est réuni le Jeudi 19 Mai 2022, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES  
 ARZON : Roland TABART  
 BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT  
 BRANDIVY : Pascal HERISSON  
 COLPO : Freddy JAHIER  
 ELVEN : Gérard GICQUEL  
 GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR  
 ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)  
 ILE D'ARZ : Jean LOISEAU  
 LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM  
 LE BONO : Yves DREVES  
 LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET (départ à 19h00)  
 LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC  
 LOCQUeltas : Michel GUERNEVE  
 MONTERBLANC : Alban MOQUET  
 PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY  
 PLOEREN : Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD  
 PLOUGOMELEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON  
 SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD (arrivée à 18h30)  
 SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHÉC  
 ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC  
 SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU  
 SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS  
 SENE : Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL  
 SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN  
 SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE  
 THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT  
 TREDION : Jean-Pierre RIVOAL  
 TREFFLEAN : Claude LE JALLE  
 VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean - Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean - Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

### Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET  
 ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL  
 ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL  
 GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR  
 LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE  
 LE HEZO : Guy DERBOIS a donné pouvoir à Anne TESSIER-PETARD  
 LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT à partir de 19h  
 MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET  
 PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN  
 PLOEREN : Gilbert LORHO a donné pouvoir à Bernard RIBAUD  
 SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO  
 SARZEAU : David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT  
 SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS  
 SENE : Sylvie SCULO Katy a donné pouvoir à CHATILLON-LEGALL

Affiché le 20/05/2022

Envoyé en préfecture le 20/05/2022

Reçu en préfecture le 20/05/2022

Affiché le

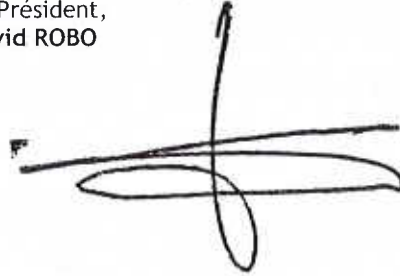
ID : 056-200067932-20220519-220519\_DEL01C-DE

**THEIX-NOYALO** : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christophe HAZO  
**VANNES** : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID  
**VANNES** : Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Monique Jean  
**VANNES** : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT

Absents :

**MEUCON** : Pierrick MESSEGER

Le Président,  
**David ROBO**

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that loops at the top and bottom, with a horizontal line crossing it in the middle.

-01-

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2022

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL AVEC FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Les agents de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération disposent actuellement, au sein de la collectivité, de deux instances consultatives du personnel composées chacune de 5 représentants titulaires du personnel et de 5 représentants de la collectivité : le Comité Territorial (CT) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Par un arrêté du 9 mars 2022, le premier ministre a fixé la date des élections professionnelles pour le renouvellement des instances consultatives du personnel au jeudi 8 décembre 2022.

A l'issue de ce scrutin, et considérant que les effectifs de GMVa appréciés au 1<sup>er</sup> janvier 2022 étaient de 555 agents, dont 261 femmes et 294 hommes, la collectivité devra être dotée :

- D'un Comité Social territorial (CST).  
Créé dans chaque collectivité employant au moins 50 agents, cette instance de dialogue social permet aux agents par le biais de leurs représentants du personnel de participer au fonctionnement et à l'organisation de la collectivité grâce aux avis formulés après concertation ;
- D'une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (F3SCT).  
Créée dans chaque collectivité employant au moins 200 agent, cette instance contribue à la protection de la santé physique et mentale des agents, à la sécurité dans leur travail, participe à l'amélioration des conditions de travail et veille à l'observation des prescriptions légales en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail.

Le nombre de représentants titulaires du personnel doit être compris entre 4 et 6 au vu des effectifs de l'agglomération appréciés au 1<sup>er</sup> janvier 2022, et il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur le nombre de représentants titulaires du personnel, le maintien du paritarisme et de la voix délibérative des représentants de la collectivité.

Après consultation des organisations syndicales représentatives,

Vu les articles L. 251-5 à L.251-10 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

il vous est proposé :

- *d'instaurer un Comité Social Territorial,*

Affiché le 20/05/2022

Envoyé en préfecture le 20/05/2022

Reçu en préfecture le 20/05/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20220519-220519\_DEL01C-DE

- *d'instaurer une Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail,*
- *de maintenir à cinq le nombre de représentants titulaires du personnel au sein de ces deux instances,*
- *de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants titulaires et suppléants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel au sein de ces deux instances consultatives du personnel,*
- *de maintenir le recueil, au sein de ces deux instances, de l'avis des représentants de la collectivité,*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**